



**DELIBERATION N° 23/075 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS
« LEGHJE È CUMEDIE » 2023-2024**

**CHÌ APPROVA U LANCIU DI A CHJAMA À PRUGETTI
« LEGHJE È CUMEDIE » 2023-2024**

SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 16 juin 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Juliette PONZEVERA
M. Jean BIANCUCCI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

ETAIT ABSENTE : Mme

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le règlement de l'Union européenne n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53,
- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10, ensemble le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application, et notamment son article 1^{er},
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 23/037 CP de la Commission Permanente du 26 avril 2023 approuvant les modifications du règlement des aides Culture de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRÈS** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (62) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE,

Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le lancement de l'appel à projets « Leghje è cunedie » 2023-2024, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'appel à projets, à individualiser les fonds correspondants et à prendre toute mesure subséquente (arrêtés, conventions, contrats et avenants).

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 juin 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

SUSTEGNU À A CREAZIONE ARTISTICA È CULTURALE "
A CHJAMA DI L'ARTI "- CHJAMA À PRUGETTI 2023
" LEGHJE E CUMEDIE "

SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
" A CHJAMA DI L'ARTI " - APPEL À PROJETS 2023
" LEGHJE E CUMEDIE "

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur la poursuite de l'appels à projets LEGHJE E CUMEDIE pour l'année scolaire 2023-2024.

I. CONTEXTE

Bien que derrière nous, la crise sanitaire n'aura pas été sans conséquences sur nos modes de vie, nos habitudes, notre rapport aux lieux de sociabilité, et notamment aux lieux d'expression culturelle. Cette période post-covid a également démontré s'il le fallait encore l'importance de la culture et de l'art dans toutes ses expressions, élément indispensable, « essentiel » de définition d'un rapport à son territoire, au monde et un outil indispensable pour relever les défis à venir.

Ceci vaut pour tous, mais se pose avec plus d'acuité lorsqu'il s'agit des plus jeunes, et de l'expression artistique en langue corse. En effet, la culture a un grand rôle à jouer auprès de la jeunesse, elle peut être un atout décisif afin de surmonter notamment les inégalités.

C'est pourquoi, au-delà des aides directes attribuées dans les différents secteurs et en direction des différentes structures, il a été décidé d'initier une expérimentation approuvée par délibération n° 22/087 AC de l'Assemblée de Corse permettant le lancement de l'appel à projets « LEGHJE È CUMEDIE » 2022-2023, afin de :

- ✓ favoriser la création contemporaine du théâtre jeune public en langue corse, qui reste pour l'heure, peu développé ;
- ✓ permettre aux enfants de voir ces spectacles dans des lieux de diffusion appropriés ;
- ✓ habituer le public de demain à fréquenter les salles de spectacles.

II. BILAN 2022-23 DE L'APPEL À PROJETS LEGHJE E CUMEDIE

Le premier appel à projets « Leghje e Cumedie » a été lancé en juillet 2022 et s'est terminé le 31 août 2022. Ce dernier est destiné à favoriser la création et la diffusion de spectacles vivants en langue corse pour le jeune public en relation avec le prix « Leghje Eleghje » 2022-2023.

Le Prix des Jeunes lecteurs de Corse « Leghje Eleghje » est un prix mis en place par les Médiathèques territoriales Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse. Il est ouvert à l'ensemble des écoles maternelles et primaires, dépendant du réseau de lecture publique, sur des communes de moins de 15 000 habitants.

Un jeu d'ouvrages jeunesse dont certains en langue corse est remis gracieusement

aux classes qui les exploitent à leur gré. La finalité de ce travail est de primer le livre préféré de chaque élève, qui individuellement devra voter. Ainsi chaque élève détient une carte d'électeur et vote pour son livre préféré.

Les opérations de vote (qui se déroulent d'avril à juin 2023) sont accompagnées de représentations théâtrales offertes aux enfants dans différentes salles de spectacles du territoire dont les créations sont issues des 6 livres (3 en langue française et 3 en langue corse) proposés dans le cadre de ce prix.

Ainsi, les élèves de l'ensemble des classes participantes, ont assisté à des pièces de théâtre jeune public : spectacles donnés par les artistes insulaires sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « Leghje e Cumedie ».

Les compagnies de théâtre, qui ont été sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets, ont proposé deux adaptations théâtrales de deux livres du prix « leghje Eleghje » que les enfants ont étudié pendant l'année scolaire.

Il s'agit de :

L'associu « **ACROBATICA MACHINA** » située à **Belgudè** qui a proposé l'adaptation/création théâtrale du livre « *A barcella incantata* » de Petru Bertoni et Orlando Forioso.

et l'associu « **NOI VOI** » située à **San Ghjuvanni di Muriani** qui a proposé l'adaptation/création théâtrale du livre « *A zampugnotta* » de Michèle Corroti et Ghjermana De Zerbi.

La diffusion de ces pièces a eu lieu dans les salles de spectacle partenaires suivantes :

- ✓ à I Prunelli di Fiumorbu dans la salle Cardiccia Anima ;
- ✓ à Prupia au théâtre de Prupia ;
- ✓ à Biguglia au centre culturel Charles Rocchi ;
- ✓ à Corti au centre culturel Natale Luciani ;
- ✓ à Pigna au centre national de création musicale Voce ;
- ✓ à Olmi Capella à l'ARIA ;
- ✓ à Carghjese au spaziu culturale Natale Rochiccioli.

Destinées à un public de scolaires issu des classes d'école ayant participé à l'opération Leghje Eleghje, c'est **37 donc représentations qui ont été données entre mai et juin 2023.**

Une ou plusieurs classes des écoles réparties sur 55 communes ont fait le déplacement pour voir les spectacles :

- | | |
|------------------------|-----------------|
| ▪ Grossetu | ▪ Sari d'Urcinu |
| ▪ Olmetu | ▪ Vulpaghja |
| ▪ Prupia | ▪ A Ghisunaccia |
| ▪ Santa Lucia di Tallà | ▪ Aleria |
| ▪ Carghjese | ▪ Bravone |
| ▪ Piana | ▪ Travu |

- Prunelli Capanella
- Prunelli
- Maison Pieraggi
- Cervione
- Aghjone
- San Ghjulianu
- Muriani
- Olmi Capella
- Multifau
- Calinzana
- Miomu
- Lucciana Crucetta
- Biguglia (Massoni)
- Biguglia (Istria)
- A Venzulasca
- Furiani (Rustinu)
- Santa Maria Poggiu
- Santa Lucia di Muriani u Puntighju
- Borgu (St Exupery)
- Borgu (Revincu)
- Borgu (village)
- U Viscuvatu
- San Petru di Tenda
- San Fiorenzu
- Rutali
- I Fulelli - Penta di Casinca
- Erbalunga - Brandu
- Casamozza - Lucciana
- Patrimoniu
- Siscu
- Vivariu
- Francardu
- Venacu
- Corti (Porette)
- Corti (Sandreschi)
- Piedicroce
- Pietralba
- Ponte Leccia- Merusaglia
- San Lurenzu
- Moncale
- Muru
- Santa Riparata
- Algaghjola
- Belgudè
- Isula Rossa
- Galeria
- Cateri

Ce sont, donc, **près de 5 000 enfants d'une soixantaine d'écoles** qui ont pu voir sous leurs yeux les livres qu'ils ont lus prendre vie et forme dans **deux créations contemporaines en langue corse**.

Cette expérimentation a rencontré un véritable succès auprès des compagnies de théâtre, des auteurs-éditeurs, des enseignants et surtout des enfants.

La qualité des créations a aussi été remarquée par des programmeurs partenaires, **qui ont décidé de les diffuser dans le cadre de leur programmation jeune public**, et dans le cadre d'A Festa di a lingua.

En outre, le prix Leghje Eleghje adossé à l'appel à projets Leghje e Cumedie nourrit un cercle vertueux. Ils encouragent, en effet, le secteur de l'écriture et de l'édition en langue corse, la lecture des plus jeune en langue corse, la création théâtrale contemporaine en langue corse, la fréquentation des œuvres artistiques dès le plus jeune âge, etc.

Il est à mettre en exergue que cette opération constitue un bel exemple de projet mis en œuvre par la Collectivité de Corse en partenariat avec les acteurs culturels publics et privés ainsi qu'avec l'Education nationale.

Forte de cette réussite, c'est tout naturellement qu'il est proposé de renouveler l'opération en 2023-2024 ; la plupart des écoles ont d'ores et déjà émis le souhait de revenir l'an prochain et d'autres classes et de nouvelles écoles ont également fait part de leur volonté d'y participer.

Ci-dessous un exemple de la communication qui a été réalisée par la Collectivité de Corse :

https://www.isula.corsica/culture/Retour-en-images-sur-la-representation-du-spectacle-A-zampugnotta-dans-le-cadre-du-Prix-LEGHJE-ELEGHJE-et-suite-a-l_a5391.html



A ZAMPUGNOTTA

III. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJETS DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT : LEGHJE E CUMEDIE

L'appel à candidatures « Leghje e Cumedie » vise à demander aux acteurs culturels professionnels insulaires de travailler sur des adaptations/créations autour des livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje ».

A. LE PRIX DES JEUNES LECTEURS DE CORSE « LEGHJE ELEGHJE » est un prix mis en place par les sections jeunesse des Médiathèques territoriales Cismonte et Pumonte. Ce prix existe depuis 15 ans et a su fidéliser les jeunes lecteurs au fil des ans.

En collaboration avec l'Éducation Nationale, ce prix est ouvert à l'ensemble des écoles maternelles, et primaires dépendant du réseau de lecture publique, dont la desserte s'effectue sur des communes de moins de 15 000 habitants.

Un jeu de quatre ouvrages, dont deux en langue corse, est remis gracieusement aux classes de maternelles, de CP, de CE1/CE2, et CM1/CM2, (*soit 4 niveaux de classes concernés et donc 16 livres dont 8 en langue corse*).

Ces classes pourront exploiter à leur gré les ouvrages reçus. La finalité de ce travail sera de primer le livre préféré de chaque élève, qui devra voter individuellement.

À ce jour plus de 10 000 élèves pour 460 classes participent à ce prix, soit 86 % des écoles du rural.

Les livres sélectionnés pour la période scolaire 2023-2024 sont :

- ✓ **L'asinu Trotro vâ à a cantina** de Bénédicte Guettier. Ed. Clémentine
- ✓ **Mes 10 premières comptines** Français/ Corse. Ed. Clémentine
- ✓ **Mariucciu !** de Titto Limongi, Calypso Deminati. Ed. Albiana
- ✓ **Natale in Furesta** de Stéphane Conca, Ghjuvâ Lucchinacci. Ed. Parti des Oiseaux
- ✓ **U lionu di a piazza di i palmi** de Francette Orsoni. Ed. Filu di a memoria
- ✓ **Ma arba !** de Philippe Castellin, traduit par Geronimi Dumenicantane. Ed. Albiana
- ✓ **Pirru & Ricuccata - T 3 - A petra di I Talavesi** de Paul-Turchini Duriani ; Fabien Mariani. Ed. Realità
- ✓ **A principessa è u mulinaghju è altre fole** de Stéphanie Padovani, Isabelle Istria. Ed. Albiana.

B. OBJECTIFS ET OBJET DU PRIX LEGHJE E CUMEDIE

Cette récompense collective donnée aux enfants qui ont participé à ce prix « leghje eleghje » vise également à :

- Promouvoir le théâtre jeune public en langue corse,
- Former le public de demain au spectacle vivant en langue corse,
- Permettre aux enfants de voir du spectacle vivant dans des lieux de diffusion.

L'appel à candidatures vise à demander aux professionnels insulaires de travailler sur des adaptations/créations autour des livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje ».

La représentation des projets retenus se déroulera durant la proclamation des résultats du prix en mai et juin 2024 (les salles de spectacles¹, les dates précises et leur nombre seront communiquées ultérieurement).

Le spectacle sera joué en langue corse. Néanmoins, la proposition des candidats peut inclure à la marge du bilinguisme si besoin.

Le spectacle sera joué devant des enfants allant de la maternelle au CM2.

Les candidatures seront instruites conjointement par les Directions adjointes Arts vivants et Livre et lecture de la Collectivité de Corse avant proposition et décision du Conseil exécutif de Corse. Il sera retenu 2 projets.

Le coût global estimé pour l'appel à projet Leghje e cumedie est estimé à **170 000 €**

¹ Exemples de lieux partenaires pour diffuser les spectacles retenus : l'ARIA à Olmi Capella, Spaziu culturale Natale Rochiccioli à Carghjese, Centre Voce à Pigna, Spaziu culturale Carlu Rocchi à Buguglia, l'auditorium du CAP de Sarte, Anima à Prunelli di Fiumorbu...

sur le Budget de la culture **dont 70 000 € imputés sur l'exercice 2023 pour la partie adaptation/création du spectacle**. La partie diffusion des spectacles sera imputée sur 2024.

Il vous est donc proposé de bien vouloir autoriser son lancement et autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à le mettre en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

APPEL À PROJETS / CHJAMA A PRUGHJETTI

LEGHJE E CUMEDIE 2023-2024

Fort du succès 2023 et pour la deuxième année consécutive, le présent appel à projets est destiné à favoriser la création et la diffusion de spectacles vivants en langue corse en relation avec le prix « Leghje Eleghje » 2023-2024.

ARTICLE 1 : CONTEXTE

Le Prix des Jeunes Lecteurs de Corse « Leghje Eleghje » est un prix mis en place par les sections jeunesse des Médiathèques territoriales Cismonte et Pumonte. Ce prix existe depuis 15 ans et a su fidéliser les jeunes lecteurs au fil des ans.

En collaboration avec l'Éducation Nationale, ce prix est ouvert à l'ensemble des écoles maternelles, et primaires dépendant du réseau de lecture publique, dont la desserte s'effectue sur des communes de moins de 15 000 habitants.

Un jeu de 4 ouvrages jeunesse dont 2 en langue corse est remis gracieusement aux classes de maternelles, CP, CE1/CE2, et CM1/CM2, (soit 4 niveaux de classes concernés et donc 16 livres dont 8 en langue corse). Ces classes exploitent à leur gré les ouvrages reçus. La finalité de ce travail est de primer le livre préféré de chaque élève, qui individuellement devra voter.

À ce jour plus de 10 000 élèves correspondant à environ 460 classes participent à ce prix, soit 86 % des écoles du rural.

Déroulement du prix

- Octobre 2023 : Envois des ouvrages dans les écoles.
- Novembre 2023 - mars 2024 : Les ouvrages sont lus par les élèves.
- Fin mars - avril 2024 : Votes dans les écoles.
- Mai et juin 2023 : Proclamation des résultats et récompense collective des élèves.

Cette récompense collective se traduira donc en 2024, suite à l'appel à projets qui vous est proposé, par des représentations théâtrales qui seront offertes aux élèves participants dans différentes salles de spectacles du territoire. Ainsi, les élèves de l'ensemble des classes participantes, assisteront à des pièces de théâtre jeune public : spectacles donnés par les artistes insulaires sélectionnés dans le cadre du présent

appel à projets.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET OBJET

Il s'agit de :

- promouvoir du théâtre jeune public en langue corse,
- favoriser la rencontre avec la création insulaire et ses artistes,
- permettre aux enfants d'assister à des représentations de spectacle vivant dans des lieux de diffusion de leur territoire.

L'appel à candidatures vise à demander aux professionnels insulaires de travailler sur des adaptations/créations en langue corse autour des livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje ».

La représentation des projets retenus devra se dérouler durant la proclamation des résultats du prix entre mai et juin 2024 (les salles de spectacles¹, les dates précises et le nombre de diffusion seront fixées ultérieurement).

Le spectacle sera joué en langue corse.

La proposition des candidats peut inclure à la marge du bilinguisme.

Le spectacle sera joué devant des enfants allant de la maternelle au CM2.

La durée du spectacle maximum conseillée est de :

- 45 minutes

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Porteurs de projet cibles

Personne de droit privé établie en Corse (compagnies, artistes, ...).

Livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje »

La liste des ouvrages jeunesse choisie par les médiathèques est la suivante :

L'asinu Trotro vâ à a cantina de Bénédicte Guettier.
Editions Clémentine

Mes 10 premières comptines Français/ Corse.
Ed. Clémentine

O Mariucciu ! de Titto Limongi, Calypso Deminati
Ed. Albiana

Natale in Furesta de Stéphane Conca, Ghjuvâ Lucchinacci
Ed. Parti des Oiseaux

U lionu di a piazza di i palmi de Francette Orsoni
Ed. Filu di a memoria

¹ Exemples de lieux partenaires pour diffuser les spectacles retenus : l'ARIA à Olmi Capella, Spaziu culturale Natale Rochiccioli à Carghjese, Centre Voce à Pigna, Spaziu culturale Carlu Rocchi à Buguglia, l'auditorium du CAP de Sarte, Anima à Prunelli di Fiumorbu...

Ma arba ! de Philippe Castellin, traduit par Geronimi Dumenicantane
Ed. Albiana

Pirru & Ricuccata - T 3 - A petra di I Talavesi de Paul-Turchini Duriani ; Fabien Mariani
Ed. Realità

A principessa è u mulinaghju è altre fole de Stéphanie Padovani, Isabelle Istria
Ed. Albiana.

Les ouvrages sont disponibles à l'emprunt dans le réseau des médiathèques.

ARTICLE 4 : CALENDRIER

- juillet 2023 : Lancement de l'appel à projet
- 30 août : Date limite de dépôt des candidatures
- septembre 2023 : Présentation orale des projets et sélection des projets
- octobre 2023 : Proposition en Conseil exécutif et notification aux porteurs de projets sélectionnés.

ARTICLE 5 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat présentera un projet travaillé ou accompagné par une personne compétente en écriture théâtrale et corsophone si le texte nécessite une adaptation particulière.

Pièces obligatoires

- ✓ Présentation du projet d'adaptation théâtrale
- ✓ Présentation des artistes et des intervenants divers (ex : CV...)
- ✓ Budget prévisionnel distinguant l'étape création et l'étape diffusion (coût pour une diffusion)
- ✓ Attestation d'engagement à produire la pièce de théâtre créée le(s) jour(s) dans les lieux et dates convenues ultérieurement
- ✓ RIB du porteur de projet
- ✓ Liste et montants des aides publiques obtenues au cours des 3 dernières années
- ✓ SIRET
- ✓ Composition des instances dirigeantes (pour les personnes morales)
- ✓ Attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale
- ✓ Statuts
- ✓ Délibération de l'organe statutaire approuvant l'opération et son budget (pour les personnes morales)
- ✓ Extrait du JO de la République portant déclaration de constitution (pour les associations)
- ✓ Extrait du K-bis de moins de 6 mois (pour les entreprises)
- ✓ Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers (pour les auto-entrepreneurs)

Dépôt du dossier de candidature

L'ensemble des pièces seront transmises :

- **avant le 30 août 2023**
- par courrier électronique à l'adresse suivante: direzzione.cultura@isula.corsica
et de doubler votre envoi sur l'adresse : marina.lahitte-loustau@isula.corsica

Les candidatures reçues après la date limite de dépôt ne seront pas retenues.

En cas de remise de dossier incomplet, les candidats auront un délai pour fournir les pièces manquantes.

Demande de renseignements : Tel 04 95 10 98 51 /23

ARTICLE 6 : FINANCEMENT DES PROJETS

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une aide financière en conformité avec la réglementation européenne sur les aides d'État.

Il s'agit d'une aide en 2 parties :

- **Une partie adaptation/création dans la limite d'un plafond de 35 000 € en fonction du budget du candidat.**

Le versement a lieu en 2 fois : une avance, correspondant à 90 % de la partie adaptation/création à la signature de l'acte attributif de subvention. Le solde sur remise du bilan financier réalisé, du texte théâtral, du projet de mise en scène et de la fiche technique de la création.

- **Une partie diffusion qui sera déterminée dans la limite de 2 500 € par représentation (tout frais inclus dont VHR, droits d'auteurs...).**

Le versement a lieu en 2 fois : une avance, correspondant à 80 % à la signature de l'acte attributif de subvention. Le solde sur remise du bilan d'activité et du bilan financier réalisé de l'opération.

Le montant, le nombre, les lieux et dates de représentation sont déterminés ultérieurement sur la base du projet de la compagnie et du partenariat avec des salles de spectacle.

ARTICLE 7 : SÉLECTION DES PROJETS

Les candidatures seront instruites (sur dossier remis et présentation orale) conjointement par les Directions adjointes Arts vivants et Livre et lecture de la Collectivité de Corse avant proposition et décision du Conseil exécutif de Corse.

Il sera retenu 2 projets.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre du présent appel à projets, la Collectivité de Corse et les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

ARTICLE 9 : DROITS D'AUTEUR ET DROITS D'EXPLOITATION

Dans le cadre des représentations et de toute communication, le nom des auteurs des ouvrages sélectionnés doit être mentionné.

Les droits d'auteur et d'exploitation devront être inclus dans le budget des candidats si contrepartie financière exigée.

Pour tout renseignement sur ce point, veuillez contacter marie-claire.bicchieray@isula.corsica